

## Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le 8 juillet, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au Centre Socio-culturel de Lignières sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Titulaires présents** : Mmes ALLOU, BARBIER, CAGLIONI, DUPRIX, FOURCADE, GARCIOUX, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, PINCZON DU SEL, RADUGET, RICHARD, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BONILLO, BURLAUD, DE PAULE, FAUCHER, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, PERCHET, TALLAN, TALLON.

**Suppléant présent** : M. BAILLARD.

**Pouvoir** : M. LANDOIS à M. PELLETIER.

**Absent** : Mme JOCHYMS.

Mme FOURCADE est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Après adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2014, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil passe à l'ordre du jour.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

##### **A l'unanimité de ses membres présents:**

- **APPROUVE** le rapport annuel de l'assainissement collectif en régie du territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher (communes de Vallenay, Saint-Loup-des-Chaumes et Saint Baudel) ;
- **ADOPTE** les rapports annuels établis par la DDT sur le prix et la qualité du service assainissement collectif en délégation de service public auprès de VEOLIA EAU pour l'exercice 2013, le premier pour la commune de Lignières, le second pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Saint Symphorien et Venesmes et le troisième pour la commune de Levet;
- **APPROUVE** l'avenant n° 2 avec la Société VEOLIA EAU intégrant les nouveaux équipements et ouvrages et modifiant la rémunération de base du délégataire ;

##### **A la majorité absolue :**

- A la question de Monsieur le Président « Autorisez-vous la commune de Levet à partir de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher ? », **après vote à bulletin secret, A 5 voix pour, 27 voix contre, REFUSE** le retrait de la commune de Levet de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher.

L'ordre du jour « **Demande de subvention de fonctionnement à titre exceptionnel par le SMEAL** » a été reporté, après discussion et à la demande de Monsieur le Président, à une prochaine séance, à laquelle le président du SMEAL sera convié afin de motiver la sollicitation exceptionnelle du syndicat.

##### **A l'unanimité de ses membres présents :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux de mise en œuvre d'enrobés et de travaux annexes de voirie sur le Territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher comme détaillé ci-dessus ;
- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur d'une créance de 598.47 € sur le budget annexe des ordures ménagères.
- **DECIDE** la création de 5 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe échelon 1 à temps non complet (annualisé) pour une durée de 2 ans renouvelable avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

- **A 3 voix pour, 3 voix contre et 26 abstentions, S'ABSTIENT DE DONNER** un avis au projet du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;

**A l'unanimité de ses membres présents :**

- **SOUTIENT** les demandes de l'AMF : réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat , arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense et réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

L'ordre du jour « **schéma de déploiement des bornes pour les véhicules électriques dans le cher – proposition du SDE18** » a été reporté, après discussion de l'assemblée délibérante, à une prochaine séance.

**A l'unanimité de ses membres présents :**

- **ACCORDE** au Comité des fêtes de Venesmes une subvention de 500 € pour son action culturelle lors de sa manifestation « Venesmes en Musique » sur la commune de Venesmes pour l'année 2014 ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.